



**SOUTIEN SPÉCIFIQUE À
L'IMPLANTATION**

**GUIDE POUR LA RÉALISATION
D'UNE SOUMISSION
OCTOBRE 2024**

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE.....	3
DÉFINITIONS.....	3
ÉLÉMENTS DEVANT ÊTRE INCLUS DANS LA SOUMISSION.....	4
Présentation de l'expert	4
Présentation du projet	4
Échéancier du projet	4
Description du projet par activité	4
Participation du demandeur	5
Montage financier du projet	5
RETOMBÉES POTENTIELLES DU PROJET ET THÉMATIQUES.....	6
DOCUMENTATION ET SIGNATURE	6

MISE EN CONTEXTE

Ce document s'adresse aux experts qui doivent rédiger une soumission pour une entreprise qui souhaite déposer un projet dans le cadre du programme de financement du *Fonds Écoleader* : *Soutien spécifique à l'implantation*.

À noter que la soumission de l'expert se détaille désormais directement dans le formulaire de dépôt de projet, et non dans un document distinct. Le lien du formulaire en ligne doit donc être partagé entre l'entreprise et l'expert.

Dans le cadre de ce programme, le terme « expert » fait référence à une entreprise, à une organisation ou à un travailleur autonome qui offrent des services en matière de pratiques d'affaires écoresponsables ou de technologies propres et qui sont inscrits sur le [répertoire d'experts du Fonds Écoleader](#).

Seule la soumission détaillée au sein du formulaire de dépôt sera analysée. Pour être considérée conforme et pour faciliter le traitement de la demande, la soumission devra contenir certains éléments essentiels. **Le présent document établit tous les éléments qui doivent être intégrés par l'expert au sein du formulaire de dépôt.**

Nous suggérons à l'entreprise et au coordonnateur de cohorte de faire parvenir ce guide aux experts interpellés pour une soumission dans le cadre de ce programme de financement.

DÉFINITIONS

Dans le cadre du Fonds Écoleader, les termes « formation » et « matériel » sont définis comme suit :

- La **formation** est considérée comme toute action permettant de transmettre les connaissances nécessaires à la mise en œuvre, par l'organisation, des activités prévues dans le cadre du projet;
- Le **matériel** est considéré comme tout équipement permettant de mettre en œuvre une pratique ou de se préparer à l'acquisition d'une technologie propre.

D'autres définitions et précisions sont présentées dans le guide du demandeur.

ÉLÉMENTS DEVANT ÊTRE INCLUS DANS LA SOUMISSION

PRÉSENTATION DE L'EXPERT

- Nom, coordonnées et information d'identification de la firme ou de l'expert inscrits sur le répertoire du Fonds Écoleader;
- Coordonnées de la personne contact et de la personne habilitée à agir au nom de l'entreprise experte pour le projet. Cette exigence s'applique pour chaque expert identifié au projet, s'il y en a plus d'un;
- Taux horaire.

PRÉSENTATION DU PROJET

L'expert doit :

- Présenter sommairement le but du projet, le contextualiser et bien présenter son utilité. La portée du projet doit être clairement énoncée (250 caractères max.);
- Présenter plus en détail le projet et ses objectifs (2 000 caractères max.). Il est nécessaire de bien exposer en quoi les étapes prévues sont pertinentes et utiles.

ÉCHÉANCIER DU PROJET

L'expert doit :

- Mentionner les dates de début et de fin prévue du projet;
- Mentionner si le projet débutera avant la décision de l'analyse par le FAQDD.

Référez-vous au Guide du demandeur pour plus de précisions sur les dates importantes du programme de financement.

DESCRIPTION DU PROJET PAR ACTIVITÉ

L'expert doit détailler les **principales activités du projet**, les **livrables** à réaliser ainsi que les **coûts** qui y sont associés. Si plus d'un expert est lié au projet, il est nécessaire d'indiquer le rôle de chacun.

Pour les projets liés à l'adoption de technologies propres, la ou les technologies à implanter doivent être identifiées et nommées clairement dans la soumission.

Les éléments suivants vous seront demandés :

- Le nombre d'activités à réaliser;
- Le nom et le détail des activités;
- Le nombre d'heures et le taux horaire associés à ces activités;
- Le ou les livrables;

- Les frais de formation, si applicable;
- Les frais de matériel, si applicable;
- Les frais de déplacement, si applicable.

Il est nécessaire de préciser à quoi serviront les frais de communication, de matériel et de déplacement dans la demande de financement, si applicable.

IMPORTANT : Les subventions accordées au Fonds Écoleader tiennent compte du coût total de votre projet avec les taxes applicables. Ainsi, **tous les montants inscrits doivent inclure les taxes.**

Reportez-vous, au besoin, à l'énoncé des dépenses admissibles et non admissibles présent dans le Guide du demandeur (section 3.5) et aux tableaux de l'aide financière maximale par catégorie de projet (section 4.1).

PARTICIPATION DU DEMANDEUR

Afin d'assurer la bonne réalisation du projet, une implication peut être attendue de la part du responsable de projet au sein de l'entreprise. Elle peut prendre la forme de documentation à fournir, de coordination des rencontres, de visite des lieux, etc. Cette section permet à l'expert de brièvement clarifier ces points.

Un espace facultatif est aussi disponible dans cette section pour mentionner toute autre information pertinente sur le projet et sur son contexte et pouvant aider à l'analyse de la demande.

MONTAGE FINANCIER DU PROJET

Cette section peut être complétée par l'expert ou par l'entreprise, selon le cas.

Précisez le montant d'aide financière demandée ainsi que les autres contributions publiques et privées qui participent au montage financier du projet.

À noter que l'aide financière accordée ne peut excéder 75 % des dépenses admissibles et ne dépassera jamais un montant cumulatif de 80 000 \$ par entreprise, peu importe le nombre de projets visés.

La part de la contribution privée devra correspondre à au moins 25 % du coût total des dépenses admissibles. La provenance de ce montant devra être précisée dès le dépôt.

Pour les projets en cohorte, n'oubliez pas de télécharger la Trousse de dépôt et d'utiliser la grille de montage financier. Ce document vous sera demandé lors de la reddition de compte finale.

RETOMBÉES POTENTIELLES DU PROJET ET THÉMATIQUES

Noter que l'objectif principal du Fonds Écoleader est de soutenir les entreprises québécoises dans l'amélioration de leur performance environnementale. Les retombées environnementales significatives du projet sont essentielles à l'admissibilité au financement, et la reddition de compte du projet exigera les données sur ces retombées.

Cette section demande à l'expert de :

- Décrire le potentiel de retombées environnementales du projet et, dans la mesure du possible, les quantifier (1 000 caractères max.). Un tableau est également fourni afin de préciser les retombées environnementales attendues;
- Indiquer les émissions de gaz à effet de serre annuelles de l'entreprise avant la mise en œuvre du projet, si l'information est disponible;
- Décrire plus précisément le potentiel des retombées économiques, sociales et organisationnelles du projet sur la collectivité et, si possible, les quantifier (1 000 caractères max.);
- Déterminer la thématique principale et les thématiques secondaires (si applicable) du projet parmi les thématiques du Fonds Écoleader :
 - Approvisionnement responsable
 - Démarche de développement durable
 - Écoconception
 - Gestion de l'eau
 - Gestion de l'énergie
 - Gestion des gaz à effet de serre
 - Gestion des matières résiduelles
 - Mobilité durable
 - Qualité de l'air

DOCUMENTATION ET SIGNATURE

L'expert peut soumettre tout document qui permet de mieux comprendre le projet et son contexte, y compris une soumission (p. ex. : offre de services en format PDF) présentée à l'entreprise. Toutefois, veuillez noter que le projet analysé est celui détaillé dans le formulaire, et non celui qui se trouverait dans une soumission en guise de documentation complémentaire.

Avant l'envoi officiel du formulaire par l'entreprise, le ou les experts habilités à signer au nom de l'entreprise experte doivent le signer électroniquement. L'envoi ne peut être fait sans la signature de l'expert.

Une fois le formulaire envoyé, une copie vous sera acheminée par courriel.